



COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 15 JANVIER 2015

Etaient présents :

M Jean-Paul Negrel, coordonateur délégué de la direction de l'AEFE pour la zone POMOPI
Mme Sandra Rouvière, adjointe à la cellule Analyse et Conseil de l'AEFE
Mme Florence Inchauspé, adjointe au secteur Asie de l'AEFE
Mme Nathalie Godeau, représentante élue des parents d'élèves
Mme Hélène Vernier, représentante élue des parents d'élèves
Mme Christelle Villet, représentante élue des parents d'élèves
Mme Jenny Allemand, représentante suppléante des personnels enseignants second degré
M. Philippe Alemany, représentant des personnels enseignants second degré
Mme Harpreet K. Chaudry, représentante des personnels enseignants premier degré
Mme Gersende Romagné, représentante des personnels administratifs
Mme Isabelle Smith Naura, représentante du conseil d'administration
Mme Françoise Taufflieb, représentante du conseil d'administration
M. Jean Yves Gillon, représentant du COCAC
M. Pierre-Yves Meunier, directeur des cours Alliance Française
M. Boris Furlan, conseiller principal d'éducation
M. Guy Rapp, directeur de l'école
M. Jean Pierre Faou, proviseur
Mme Claire Fleury, directrice administrative et financière
Mme Elvira Nataloni, représentante élue des élèves
Mme Pétronille Nivet, représentante élue des élèves

Etaient excusés :

Mme Chantal Forler, représentante des Français de l'Etranger
M. Franck Barthelemy, représentant des Français de l'Etranger
M. Pascal Chazot, représentant des Français de l'Etranger

En début de séance, de la part de la directrice de l'AEFE, M. Negrel remercie chacun pour sa contribution à la vie de l'établissement.

Le proviseur accueille les membres du conseil et constate que le quorum est atteint.

Déroulé selon l'ordre du jour :



DELIB CE 14-05 - Avis sur le calendrier scolaire 2015-2016

Ce calendrier sera soumis à l'AEFE pour validation.

Pre rentrée le 1er sept, rentrée le 2 sept.

Vacances de toussaint : du 21/10 au 1/11

Vacances de Noël 18/12 au 3/01

Vacances de Février : 20/02 – 6/03

Vacances de Printemps : 16/04 – 1/05

Vote : 13 voix pour

Le calendrier scolaire est accepté

DELIB CE 14-06 - Avis sur l'élaboration du projet d'établissement 2015-2018

Le projet d'établissement doit être réécrit, le précédent arrivant à son terme.

M. le proviseur présente le document de consultation et la démarche.

La consultation, ponctuée par des réunions de travail avec les instances, les élus, les partenaires, s'achèvera mi-février. S'en suivra une période de synthèse.

Le nouveau projet d'établissement sera présenté au Conseil d'Etablissement du 19 mars.

L'accès aux documents d'environnement (loi de refondation sur l'école, circulaire des langues et Plan d'Orientation Stratégique de l'Agence) sera relayé via le site internet ou un autre moyen. L'enquête est ouverte aux membres de la communauté scolaire via le site ou par distribution papier.

Concernant le choix entre section européenne ou section internationale, qui constitue une problématique de l'offre linguistique, M.Negrel fait remarquer qu'il est important d'avoir l'accompagnement de l'AEFE (politique des langues et circulaire des langues). Sur ce sujet une rencontre est prévue entre le proviseur et l'inspecteur de langues de l'Agence lors du prochain séminaire des personnels de direction à Abu-Dhabi.

Dans les calendriers de réunion, la réunion avec les membres du CA est replacée au 10 février, 8:30.

Les réunions pour les personnels enseignants 1er degré et 2nd degré seront réunies le 28 janvier, pour une meilleure contribution sur l'inter-degré.

18:20 Arrivée de Mme Godeau

Vote calendrier et méthodologie pour l'élaboration du projet d'établissement : 14 voix pour , unanimité

DELIB CE 14-07 - Avis sur la modification de l'article 8 du règlement intérieur

La proposition est d'ajouter dans l'article 8 la phrase suivante « Afin de garantir aux élèves une alimentation saine et équilibrée et éviter les risques liés aux allergies alimentaires, l'introduction et la consommation dans l'enceinte du LFD de sucreries, friandises et boissons gazeuses sont interdites. » Cette modification permettrait de faire face aux abus manifestes.

Les représentants des élèves mettent en avant le fait que l'interdiction totale empêche de fait la consommation occasionnelle pour certaines occasions.

Vote modification de l'article 8 du règlement intérieur : 12 voix pour , 2 voix contre

18 :40 départ de M.Furlan, E. Nataloni

INFO CE 14-08 - Point sur le calendrier pédagogique

Le calendrier pédagogique est présenté, qui inclut les actions menées au LFD, les dates d'examens et des certifications. Il est demandé d'ajouter le début et la fin d'APB ainsi que les dates butoirs de retour des dossiers, en tenant compte des délais d'expédition par la valise diplomatique. Le LFD remercie l'Ambassade pour cette disposition qui est offerte pour assurer la sûreté des envois.

DELIB CE 14-09 – Le point sur la réalisation des actions éducatives

Les fiches actions réalisées, en cours ou à venir sont revues.

INFO CE 14-10 - Point Sécurité

Depuis le début de l'année scolaire, la sécurité sur les sites français et particulièrement le lycée français a fait l'objet de plusieurs réunions à l'ambassade. Depuis les événements tragiques à Paris début janvier, les mesures pour faciliter la circulation et éviter le stationnement autour du lycée ont été renforcées. La police de Delhi assure désormais une présence dans Janpath Lane.

Un portique de sécurité sera mis en place pour une semaine le 19/01 (l'appareil est prêté par l'ambassade). Un dispositif de caméras est à l'étude, plus important que celui initialement envisagé. Le PPMS de l'établissement va être mis à jour, en particulier en ajoutant un protocole en cas d'intrusion.

Ces mesures sont destinées à devenir pérennes.

Une réunion d'information sur la sécurité à l'attention des parents et des personnels est prévue le 19/01.

Après le piratage, le site du LFD a été arrêté. Il sera rouvert dès que possible.

DELIB CE 14-11 – Proposition de fermeture d'un poste de résident

Le sujet, abordé au Conseil d'établissement du mois de septembre, est à nouveau à l'ordre du jour. En effet, un résident a demandé sa réintégration, laissant son poste vacant. Dans ce cas, la suppression d'un poste n'a plus d'impact direct sur un personnel du lycée. La suppression de ce poste est donc remise au vote du CE, l'AEFE nous indiquant qu'une décision ultérieure ne serait étudiée qu'au Comité Technique de juin et n'aurait pas d'effet à la rentrée 2015.

Rappel de la motivation de la proposition :

Le tableau de prévision de structure des besoins francophones pour le primaire montre la difficulté de proposer aux résidents des postes à temps plein devant les classes, avec l'augmentation des classes à 70 (français) / 30 (anglais). Même si cette prévision de structure n'est pas définitive (la structure définitive n'étant validée qu'en mars par le conseil d'administration), la volonté de l'établissement est de proposer plus de niveaux en 70/30 (maternelle et CM1 en plus). La version présentée propose les 3 niveaux de maternelle avec des classes en 70/30 uniquement.

Les parents d'élèves élus s'étonnent de la suppression du dispositif 50/50 en maternelle qui leur paraissait adapté aux élèves bilingues ou ayant déjà baigné dans un environnement anglophone avant leur arrivée au LFD. Cette proposition de passer toutes les classes de maternelles en 70/30 n'a jamais été discutée lors des rencontres informelles de la direction avec les conseils d'école et d'établissement qui ont eu lieu depuis le dernier CE de septembre.



Les enseignants font valoir qu'avec la répartition des classes présentées, le temps de français dans les classes augmente. De plus cette nouvelle structure devra se mettre en place. Dès lors, pourquoi se précipiter en supprimant dès maintenant un poste ?

Le coordinateur délégué de l'AEFE met en avant en premier lieu la logique de réseau. A Delhi, les effectifs sont en baisse, alors que dans d'autres établissements du réseau les effectifs augmentent de manière significative. L'AEFE est soumise au plafond d'emplois (on ne crée plus de nouveaux postes de résidents, il faut redistribuer les postes existants). Dans une logique de réseau, si les conditions locales font qu'un poste puisse être supprimé à Delhi, celui-ci peut être alloué dans un établissement où les besoins sont importants, afin de répondre à la demande de la communauté française dans ces établissements à forte croissance, où les familles aujourd'hui à Delhi seront peut être un jour.

Vote pour la suppression d'un poste de résident : 4 voix contre, 7 voix pour, 1 vote blanc

Questions diverses

1- enseignement des langues

Les parents élus remontent l'insatisfaction des élèves dans les groupes de langues de sixième pour lesquels les niveaux ont été mélangés. Les meilleurs élèves s'ennuient, alors que les débutants ont du mal à suivre.

Le proviseur répond que la décision de constituer des groupes où les niveaux sont mélangés a été prise par l'ensemble des professeurs de langues spécifiquement en sixième (ce n'est pas le cas dans les autres niveaux) comme une modalité didactique assumée.

Néanmoins ce dispositif devra être évalué par la commission des langues et modifié au besoin.

Le représentant du COCAC demande que l'on soit attentif à la procédure d'évaluation, qui, pour être complète, doit comporter une enquête sur la satisfaction des élèves et des familles.

Un parent d'élèves élu fait remarquer que l'enseignement de l'anglais sans distinction du niveau des élèves va contre l'objectif de l'actuel projet d'établissement d'enseigner l'anglais en groupes de compétence, au collège.

2- Section à anglais renforcé au collège

Les demandes d'homologation pour une section européenne ont été déposées pour la sixième et la seconde. Un premier avis de l'inspecteur de l'Agence, avant avis définitif de la DGESCO, fait état d'une réponse positive pour la seconde et probablement négative pour la sixième. Les critères au LFD sont presque ceux d'une section internationale. La commission des langues, les travaux sur le prochain projet d'établissement et finalement le Conseil d'Etablissement traiteront cette question.

M.Négrel fait remarquer que pour le choix entre section européenne ou section internationale, il est important d'avoir l'accompagnement de l'AEFE (politique des langues et circulaire des langues). Sur ce sujet une rencontre est prévue entre le proviseur et l'interlocuteur de zone lors du séminaire de direction à Abu Dhabi.

Mr Négrel précise également que la création d'une section internationale serait un vrai « plus » pour le LFD.

3- Demande des parents de participer à la commission des langues

Le proviseur précise que celle-ci est une commission professionnelle (enseignants, direction) qui ne décide pas mais prépare les travaux des instances comme le Conseil d'Ecole ou le Conseil d'Etablissement, dans lesquelles sont représentés les parents d'élèves.

Statutairement, les parents élus ne font donc pas partie de la commission des langues.

La séance est levée à 20 :55

la secrétaire

le président